

FOIRE AUX QUESTIONS

1 LES ENERGIES RENOUVELABLES.....	1
1.1 POURQUOI DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES ?	1
1.2 QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA FRANCE EN MATIERE DE TRANSITION ENERGETIQUE ?	2
1.3 QUELS SONT LES OBJECTIFS NATIONAUX EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT PHOTOVOLTAÏQUE ?.....	3
1.4 POURQUOI CONTINUER A DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES MALGRE UN EXCEDENT D'ELECTRICITE AUJOURD'HUI ? .	5
2 LE PHOTOVOLTAÏQUE.....	6
2.1 QUE SE PASSE-T-IL EN FIN DE VIE DE LA CENTRALE ?	6
2.2 LES PANNEAUX SONT-ILS RECYCLES ?	6
2.3 QUELLES SONT LES PHASES DE DEVELOPPEMENT D'UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE ?.....	7
2.4 LES PANNEAUX SOLAIRES LAISSENT-ILS PASSER LA PLUIE ?	8
3 LES SPECIFICITES TECHNIQUES DES PROJETS	9
3.1 EST-CE QUE LES PIEUX DE L'INSTALLATION SOLAIRE NECESSITENT DES FONDATIONS ?.....	9
3.2 LES PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES AURONT-ILS UN IMPACT PAYSAGER ?	9
3.3 OU SONT FABRIQUES LES PANNEAUX SOLAIRES ?	9
3.4 QUI ENTRETIENT LES PANNEAUX ET LES STRUCTURES ?	9
3.5 LES PANNEAUX SOLAIRES RESISTENT-ILS A LA GRELE ?.....	10
4 ASPECTS ECONOMIQUES ET ENERGETIQUES	11
4.1 POURQUOI LE SOLAIRE EST-IL AUJOURD'HUI L'ELECTRICITE LA MOINS CHERE, ET COMMENT GERER SON INTERMITTENCE ?	11
4.2 QUELLES SONT LES RETOMBEEES FISCALES POUR LES COLLECTIVITES LOCALES ?.....	11
4.3 PEUT-ON INVESTIR DANS UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE ?	12
5 CONCERTATION ET TERRITOIRE	13
5.1 COMMENT LES HABITANTS SONT-ILS INFORMES DU PROJET ?	13
5.2 QUELS ACTEURS SONT CONSULTES ET A QUOI SERVENT LES FORUMS PARTICIPATIFS ?.....	13
5.3 COMMENT LES REMARQUES DU PUBLIC SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?	13
5.4 AVEC QUELS BUREAUX D'ETUDES VERSO ENERGY TRAVAILLE-T-ELLE ?	14
6 L'AVENIR DU SOLAIRE.....	15
6.1 EN QUOI LE DEVELOPPEMENT DU SOLAIRE CONTRIBUE-T-IL A L'AUTONOMIE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE ?	15
6.2 POURQUOI NE PAS METTRE UNIQUEMENT DES PANNEAUX SUR LES TOITURES OU LES PARKINGS ?.....	15

1 Les énergies renouvelables

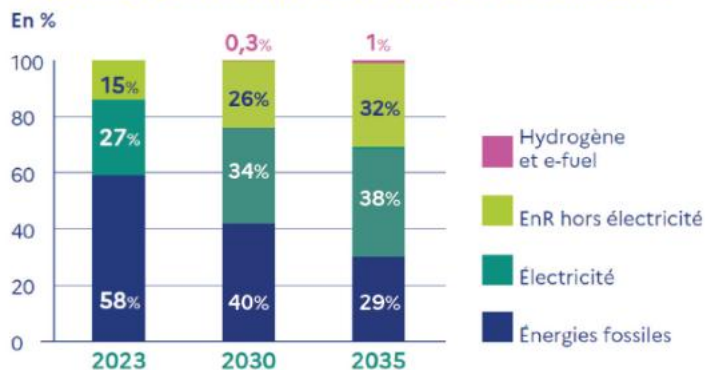
1.1 Pourquoi développer les énergies renouvelables ?

Le développement des énergies renouvelables est un levier majeur pour renforcer l'indépendance énergétique de la France, soutenir son économie et sa compétitivité, et lutter contre le changement climatique. Il répond à ces enjeux essentiels pour les raisons suivantes :

1. Pour renforcer notre indépendance énergétique

Aujourd'hui, environ **60 % de la consommation finale d'énergie (transports, chauffage, procédés industriels)** repose encore sur **des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon)**, majoritairement importées. Cette situation rend la France dépendante des marchés internationaux, exposée aux crises géopolitiques et à la volatilité des prix.

ACCROÎTRE LES ÉNERGIES DÉCARBONÉES ET DIMINUER LA PART DES ÉNERGIES FOSSILES, FORTEMENT ÉMETTRICES DE CARBONE



Il est essentiel de réduire le poids des énergies fossiles dans notre mix énergétique.

En 2023, nous consommons près de **60 % d'énergie finale fossile**

Notre objectif est de n'en consommer plus que **40 % en 2030**

Source : Programmation Pluriannuelle de l'Energie 3 (PPE 3)

Cette trajectoire repose notamment sur une demande croissante d'électricité décarbonée, liée à l'électrification de nos usages tels que les transports, le chauffage ou l'industrie. Pour répondre à ces nouveaux usages, le système énergétique devra produire davantage d'électricité bas carbone, à laquelle les énergies renouvelables contribuent de manière essentielle.

2. Pour protéger le climat et réduire les émissions de gaz à effet de serre

L'électricité ne représente qu'environ **un quart de l'énergie que nous consommons** en France. Le reste sert surtout aux **transports, au chauffage et à l'industrie**, encore largement dépendants du **pétrole et du gaz**, très émetteurs de CO₂.

Les énergies renouvelables produisent de l'électricité sans recourir aux combustibles fossiles et avec des émissions très faibles de gaz à effet de serre. Elles permettent de contribuer au **remplacement progressif de ces énergies fossiles** par une électricité et une chaleur faiblement carbonée, notamment via l'électrification des usages.

Sans ce développement, la France resterait **dépendante des énergies fossiles importées**, avec des émissions élevées et une forte vulnérabilité économique et climatique.

3. Pour réduire les coûts de l'énergie

Avec les progrès technologiques et l'augmentation des installations dans le monde, le coût de production d'électricité renouvelable (notamment solaire et éolien) a fortement diminué, devenant souvent **moins cher que les énergies fossiles**. Pour le solaire au sol en France, le prix de revente de l'électricité est passé de 580 € / MWh dans les années 2006 à 2010 à 79€ / MWh dans les derniers appels d'offres. Cela contribue à stabiliser, voire faire baisser, le coût de l'électricité pour les consommateurs à long terme.

4. Pour soutenir l'économie et créer des emplois

Le développement des énergies renouvelables stimule l'investissement, **crée des emplois locaux non délocalisables** (dans la construction, l'exploitation, la maintenance), et génère de la valeur ajoutée pour les territoires.

5. Pour dynamiser les territoires et les citoyens

La production d'énergie renouvelable valorise des ressources locales tout en apportant des retombées économiques et fiscales aux collectivités locales.

6. Pour améliorer la qualité de l'air et la santé

Contrairement au charbon ou au gaz, la production d'énergie renouvelable ne génère pas de polluants atmosphériques nocifs (particules fines, oxydes d'azote...) qui sont responsables de maladies respiratoires et cardiovasculaires.

1.2 Quels sont les objectifs de la France en matière de transition énergétique ?

La politique française de transition énergétique vise à répondre simultanément à **trois objectifs structurants** : la lutte contre le changement climatique, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles et le renforcement de la souveraineté énergétique.

Les principaux objectifs nationaux sont les suivants :

- **Atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050**, conformément à la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC), en réduisant fortement les émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs (transports, bâtiments, industrie, agriculture).
- **Réduire la consommation d'énergies fossiles**, en particulier le pétrole et le gaz, encore majoritaires dans la consommation énergétique totale.
- **Porter la part des énergies renouvelables à environ 33 % de la consommation finale brute d'énergie d'ici 2030**, conformément aux engagements européens.
- **Accélérer l'électrification des usages** (transports, chauffage, procédés industriels), en s'appuyant sur une électricité majoritairement bas carbone.
- **Renforcer la souveraineté et la sécurité énergétiques**, en réduisant la dépendance aux importations et l'exposition aux fluctuations des marchés internationaux.

La transition énergétique ne repose donc pas uniquement sur la production d'électricité, mais sur une transformation plus large des usages et du système énergétique dans son ensemble.

Ces objectifs sont désormais précisés et renforcés dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie 2026-2035 (PPE3), adoptée par décret en 2026.

SCÉNARIO CENTRAL

	2023	2030	2035
CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE	1510 TWh	1243 TWh	ENVIRON 1100 TWh
SORTIE DES FOSSILES	ENVIRON 60 % D'ÉNERGIE FINALE FOSSILE CONSOMMÉE	40 % D'ÉNERGIE FINALE FOSSILE CONSOMMÉE	ENVIRON 30 % D'ÉNERGIE FINALE FOSSILE CONSOMMÉE
Filières électriques	PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ DÉCARBONÉE	458 TWh	585 TWh
	PRODUCTION NUCLÉAIRE	56 réacteurs 320,4 TWh	57 réacteurs en service 380 TWh (Cible haute à 420 TWh)
	PHOTOVOLTAÏQUE	19,3 GW ²⁷ 22,7 TWh	48 GW ~59 TWh
	ÉOLIEN TERRESTRE	21,9 GW ²⁸ 48,7 TWh	55 – 80 GW ~67 – 98 TWh
	ÉOLIEN EN MER	0,84 GW ²⁹ 1,9 TWh	15 GW ³⁰ ~59 TWh
	HYDRO-ÉLECTRICITÉ	25,9 GW (avec STEP) ³¹ 54,2 TWh ³²	26,3 GW (avec STEP) ~54 TWh

Source : Programmation Pluriannuelle de l'Energie 3 (PPE 3)

La PPE3 fixe une **trajectoire opérationnelle** sur la période 2026-2035, avec des jalons intermédiaires, un rythme annuel de déploiement par filière et une planification territoriale renforcée.

Elle confirme que l'atteinte de la neutralité carbone repose sur un **mix électrique** majoritairement bas carbone associant nucléaire, énergies renouvelables, stockage et flexibilité de la demande.

1.3 Quels sont les objectifs nationaux en matière de développement photovoltaïque ?

La Programmation pluriannuelle de l'énergie 2026-2035 (PPE3) confirme l'accélération du développement du **solaire** photovoltaïque comme **levier central** de la transition énergétique.

Fin 2025, la capacité photovoltaïque installée en France atteint environ 30 GW. La trajectoire nationale vise à **multiplier par trois la puissance installée à l'horizon 2035**, afin de répondre à l'électrification croissante des usages (transports, industrie, production d'hydrogène, bâtiments) et aux objectifs de neutralité carbone.

À l'horizon **2030**, la France vise environ **48 GW de capacité photovoltaïque installée**, soit presque **plus du double** de la capacité actuelle.

À l'horizon **2035**, les objectifs sont encore renforcés, avec une fourchette comprise entre **55 et 80 GW**, ce qui implique une **accélération significative du rythme de développement** dans la prochaine décennie.

Rythme de développement 2026-2030

Afin de respecter l'objectif 2030 pour le photovoltaïque, le **rythme annuel** de capacités à attribuer ou à contractualiser (en GW par an) pourrait être celui indiqué dans le tableau ci-dessous.

Jusqu'en 2028 inclus, le volume des capacités bénéficiant d'un soutien public ne peut excéder **2,9 GW par an**, conformément au cadre fixé par la PPE2.

À partir de 2029, une accélération du rythme de déploiement est prévue :

Afin de respecter l'objectif 2030 pour le photovoltaïque (PV), le rythme annuel de capacités à attribuer ou à contractualiser⁶¹ (en GW par an) pourrait être celui indiqué dans le tableau ci-dessous. Jusqu'à 2028 (inclus), le volume des capacités bénéficiant d'un soutien public ne peut excéder 2,9GW par an.

2026	2027	2028	2029	2030
Max : 2,9*	Max : 2,9*	Max : 2,9*	5**	5**

Figure 28. Rythmes de développement du photovoltaïque pour la période 2026-2030

* Rythmes prévus par le II de l'article 3 du décret PPE2

** Ces objectifs pourraient être ajustés, à la baisse ou à la hausse, en tenant compte notamment des prévisions d'évolution de la consommation d'électricité, de développement des installations photovoltaïques et des autres moyens de production, et de développement des flexibilités décarbonées. Cet ajustement sera réalisé sur la base des données issues du tableau de bord électrification [ACTION CONSO.7] ainsi que des indicateurs de flexibilités définis à l'action APPRO.ELEC 3. Une révision simplifiée de la PPE pourrait être lancée en 2027 à ce titre.

Source : *Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 3 (PPE 3)*

Ces ajustements pourront être réalisés sur la base des indicateurs de suivi du système électrique et des besoins identifiés en matière d'électrification.

Ces objectifs sont définis dans le cadre de la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE 3)** et s'inscrivent dans une trajectoire de long terme visant la **neutralité carbone à l'horizon 2050**. Le développement du photovoltaïque est un levier clé pour produire une électricité locale, décarbonée et compétitive, en complément des autres énergies bas carbone.

1.4 Pourquoi continuer à développer les énergies renouvelables malgré un excédent d'électricité aujourd'hui ?

La France produit aujourd'hui plus d'électricité qu'elle n'en consomme. En 2024, la production a atteint environ **550 TWh**, pour une consommation d'environ **450 TWh**. Mais cet excédent est **temporaire et stratégique**.

L'électricité ne représente encore qu'environ **27 % de notre consommation d'énergie**, tandis que près de **58 % repose toujours sur des énergies fossiles importées**. La **mobilité**, le **chauffage**, l'**industrie** et la **production d'hydrogène** ne sont pas encore pleinement électrifiés : leur transition va **augmenter fortement la demande d'électricité** dans les prochaines années.

Cet excédent permet aussi de **sécuriser l'approvisionnement**, de **limiter la volatilité des prix**, de **renforcer l'indépendance énergétique** et de **réduire les émissions en Europe** grâce à une électricité française très bas carbone.

En résumé : la France ne produit pas trop d'électricité ; elle **prépare l'avenir** pour le climat, la souveraineté énergétique et la compétitivité économique.

2 Le photovoltaïque

2.1 Que se passe-t-il en fin de vie de la centrale ?

A la fin de la période contractuelle d'exploitation, et si le bail n'est pas reconduit, la centrale est **entièrement démantelée** et le site est **restauré dans son état initial**.

Le démantèlement comprend notamment :

- l'enlèvement de l'ensemble des **modules photovoltaïques** et des **structures métalliques**,
- la **déconstruction des postes électriques** et des équipements techniques,
- l'évacuation et le **recyclage des matériaux**,
- ainsi que des **travaux de remise en état** (sols, accès, parcelles). L'objectif est de **restituer une parcelle identique à son état initial**, sans artificialisation durable des sols.

2.2 Les panneaux sont-ils recyclés ?

Oui. Les modules photovoltaïques sont **recyclables** et leur recyclage est **obligatoire** en France. En fin de vie, ils sont pris en charge par des **filières agréées**, notamment **Soren**, l'éco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des panneaux solaires.

Les panneaux sont majoritairement composés de **verre et d'aluminium**, qui sont recyclés, ainsi que d'autres matériaux valorisables. Le recyclage permet de **réutiliser une grande partie des composants** et de limiter l'extraction de nouvelles matières premières.

Dans le cadre des projets de Verso Energy, les modules sont **collectés et recyclés conformément à la réglementation**, dans une logique d'**économie circulaire**.

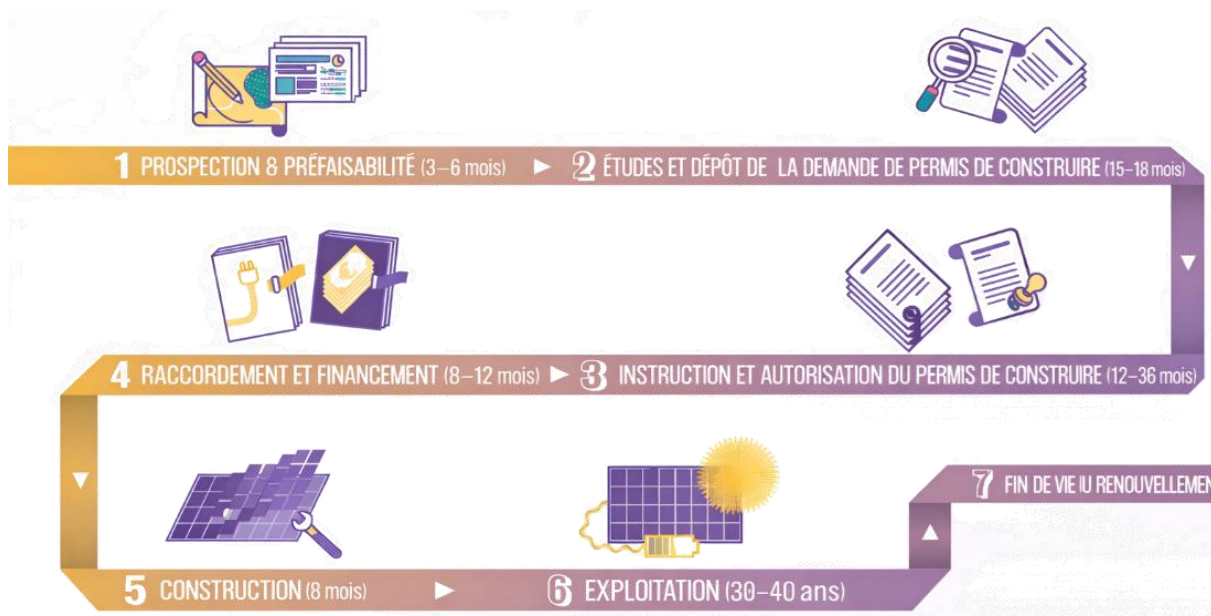


2.3 Quelles sont les phases de développement d'un projet photovoltaïque ?

Le développement d'un projet photovoltaïque s'inscrit dans un **temps long**, généralement **au minimum 4 ans**. Cette durée est nécessaire pour garantir un projet **solide, concerté et conforme à la réglementation**.

Il comprend plusieurs grandes étapes :

- une **phase d'études** (environnementales, paysagères, techniques),
- une **phase de concertation** avec les collectivités et les parties prenantes locales,
- une **phase d'instruction administrative** (autorisation d'urbanisme, avis des services de l'État),
- puis, après obtention des autorisations, la **phase de financement, de construction et de mise en service**.



Ce calendrier permet de s'assurer que le projet est respectueux de l'environnement et intégré dans son territoire.

2.4 Les panneaux solaires laissent-ils passer la pluie ?

Les panneaux ne bloquent pas la pluie : ils sont **légèrement espacés pour laisser passer l'eau** et préserver l'équilibre naturel du sol.

La pluie s'écoule ainsi dans les interstices des panneaux, **évitant toute concentration d'eau ou tassement localisé.**

3 Les spécificités techniques des projets

3.1 Est-ce que les pieux de l'installation solaire nécessitent des fondations ?

Non, l'installation solaire **ne nécessite pas de fondations en béton, ni de masselottes**. Les structures sont typiquement fixées au sol à l'aide de **pieux en acier**, simplement battus dans le sol. Cela a le double avantage de limiter l'impact sur le terrain et d'assurer une réversibilité. Leur profondeur varie entre **1,5 m** et **3 m**, selon la nature et la portance du terrain.

Des études géotechniques, réalisées avant la construction, déterminent la profondeur optimale afin d'assurer la **stabilité des structures tout en préservant les sols**.

3.2 Les projets photovoltaïques auront-ils un impact paysager ?

Comme tout aménagement, un projet photovoltaïque peut entraîner un impact paysager, mais celui-ci est strictement évalué et encadré. Sur le plan réglementaire, chaque projet doit réaliser une **étude d'impact** complète, qui analyse les sensibilités paysagères du site, identifie les zones les plus exposées et évalue les effets potentiels sur le paysage. Cette analyse sert ensuite de base pour définir des mesures **Éviter – Réduire – Compenser (ERC)**, afin que l'impact résiduel soit jugé non notable par l'autorité environnementale.

En pratique, cette démarche se traduit par des **études paysagères précises**, permettant de choisir les zones d'implantation les moins visibles et les mieux intégrées dans leur environnement. L'intégration paysagère est ensuite renforcée par des actions concrètes, comme la **plantation de haies**, la création de **masques végétaux** ou l'**adaptation des hauteurs et orientations des structures**. L'objectif est d'assurer que le projet s'insère harmonieusement dans son territoire.

3.3 Où sont fabriqués les panneaux solaires ?

La majorité des panneaux photovoltaïques utilisés dans le monde sont aujourd'hui fabriqués en **Asie**, où se concentre la chaîne industrielle du solaire.

Verso Energy suit attentivement le développement de nouvelles filières européennes, notamment l'usine en construction à Fos-sur-Mer, qui **produira des panneaux bas-carbone destinés au marché français**.

La **PPE3 encourage** par ailleurs le développement d'une **filière industrielle européenne** et bas carbone, avec des critères environnementaux renforcés dans les appels d'offres publics. À terme, l'objectif est de **renforcer l'indépendance énergétique nationale** en soutenant la relocalisation de la production.

3.4 Qui entretient les panneaux et les structures ?

La **maintenance** des équipements photovoltaïques (modules, onduleurs, câblage, clôtures techniques) est assurée par **Verso Energy ou par un prestataire O&M mandaté**. Les

interventions sur site sont planifiées pour ne pas perturber les périodes clés des cultures ou de reproduction animale

3.5 Les panneaux solaires résistent-ils à la grêle ?

Les modules sont **certifiés selon les normes IEC 61215/61730**, incluant des tests d'impact simulant des grêlons à grande vitesse.

Les structures sont dimensionnées pour les charges climatiques locales.

En cas d'épisode extrême, **les assurances du projet couvrent les dommages** ; les modules endommagés sont remplacés et recyclés via les filières agréées.

4 Aspects économiques et énergétiques

4.1 Pourquoi le solaire est-il aujourd'hui l'électricité la moins chère, et comment gérer son intermittence ?

Le solaire photovoltaïque est aujourd'hui l'une des sources d'électricité **les plus compétitives** grâce à plusieurs facteurs : la forte baisse du coût des panneaux au cours des dernières années, les progrès technologiques, l'industrialisation de la filière et l'absence de combustible à acheter. Une fois installée, une centrale solaire produit une électricité **locale, prévisible et à coût stable sur le long terme**.

Concernant son **intermittence** — le fait que le soleil ne brille pas en permanence — celle-ci est **anticipée et gérée à l'échelle du système électrique**. Elle repose sur plusieurs leviers complémentaires :

- la **diversification des sources de production** (solaire, éolien, hydraulique, nucléaire),
- le **pilotage du réseau électrique** par le gestionnaire (RTE),
- le **stockage de l'électricité** (batteries, stations de transfert d'énergie par pompage),
- la **flexibilité des usages** (adaptation de la consommation aux périodes de production).

La PPE3 prévoit également une montée en puissance :

- des **capacités de stockage stationnaire** (batteries et stations de transfert d'énergie par pompage),
- du développement de l'**hydrogène bas carbone** comme débouché de flexibilité,
- et du **pilotage intelligent** de la demande (effacement, modulation industrielle, véhicules électriques).

Le solaire s'inscrit ainsi dans un système électrique de plus en plus flexible et interconnecté.

Le solaire ne fonctionne donc pas seul : il s'intègre dans un **mix énergétique équilibré**, où chaque source joue un rôle complémentaire pour garantir la sécurité d'approvisionnement, tout en produisant une électricité **décarbonée et compétitive**.

4.2 Quelles sont les retombées fiscales pour les collectivités locales ?

Un projet photovoltaïque génère des **retombées fiscales directes et durables** pour les collectivités locales tout au long de sa durée d'exploitation.

Il contribue notamment au travers de l'**Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)**, versée chaque année et répartie entre la **commune**, l'**intercommunalité** et le **département**. Cette fiscalité constitue une **ressource stable et pérenne**, indépendante des aléas budgétaires.

Selon la configuration du projet, les collectivités peuvent également percevoir :

- de la **taxe foncière** sur les installations,
- des **retombées économiques indirectes**, liées aux activités locales (travaux, maintenance, prestations de services).

Ces recettes contribuent au **financement des services publics locaux**, au développement des projets de territoire et à l'accompagnement de la transition énergétique, sans artificialisation durable des sols.

4.3 Peut-on investir dans un projet photovoltaïque ?

Oui. Verso Energy peut proposer, selon les projets, des **dispositifs de financement participatif local ouverts aux citoyens**.

Ce mécanisme permet aux habitants du territoire de **devenir acteurs de la transition énergétique**, tout en **bénéficiant d'un rendement financier maîtrisé**.

Ces opérations se déroulent dans un **cadre sécurisé et réglementé**, en partenariat avec des plateformes agréées par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

5 Concertation et territoire

5.1 Comment les habitants sont-ils informés du projet ?

Verso Energy est engagée depuis de nombreuses années dans une **démarche de concertation volontaire** et structurée autour de chacun de ses projets.

L'entreprise a à cœur de **communiquer de manière transparente et accessible**, dès les premières phases d'étude, afin que les habitants et les élus disposent d'une information claire et régulière. Cette information peut se traduire par la mise en place d'un site internet, des permanences publiques, des supports d'information en mairie, des lettres d'information, ou des échanges individuels avec les riverains.

L'objectif est de favoriser la **compréhension du projet**, d'**expliquer les bénéfices pour le territoire** et de **permettre à chacun de poser ses questions**.

Cette démarche de proximité constitue une signature de Verso Energy : écouter, expliquer, ajuster pour **construire des projets intégrés et partagés**.

5.2 Quels acteurs sont consultés et à quoi servent les forums participatifs ?

Verso Energy **associe l'ensemble des acteurs du territoire à la réflexion** dès la phase amont :

- les propriétaires fonciers,
- les élus locaux et intercommunaux,
- la Chambre d'agriculture et les organisations professionnelles,
- les services de l'État (DDT, DREAL, CDPENAF, etc.),
- ainsi que les associations environnementales et citoyennes.

Des **forums participatifs** et **ateliers thématiques** peuvent être organisés pour recueillir les remarques, attentes et propositions des participants.

Ces temps d'échange permettent d'**ajuster le projet en fonction des besoins locaux**, d'améliorer son intégration paysagère et d'assurer la **cohérence entre les enjeux** agricoles, paysagers, énergétiques et environnementaux.

5.3 Comment les remarques du public sont-elles prises en compte ?

L'ensemble des contributions recueillies lors des échanges publics **fait l'objet d'une analyse et d'une synthèse**.

Les propositions pertinentes **peuvent conduire à des ajustements** : modification du périmètre, adaptation des accès, aménagements paysagers ou renforcement des mesures environnementales.

Verso Energy veille à ce que cette démarche soit **documentée, transparente et concrète**.

Les retours du terrain constituent une source d'amélioration continue : ils **nourrissent la conception du projet** et **renforcent la confiance** entre les porteurs de projet et les territoires.

5.4 Avec quels bureaux d'études Verso Energy travaille-t-elle ?

Verso Energy s'appuie sur un **réseau de bureaux d'études indépendants et spécialisés** pour réaliser les expertises environnementales, agricoles, paysagères et techniques.

Ces partenaires sont sélectionnés pour leur **neutralité** et leur **rigueur scientifique**.

Les résultats de leurs analyses alimentent la **conception des projets** et sont intégrés dans le dossier d'étude d'impact soumis à l'administration.

6 L'avenir du solaire

6.1 En quoi le développement du solaire contribue-t-il à l'autonomie énergétique du territoire ?

Le développement du solaire **permet de produire localement une énergie propre**, prévisible et maîtrisée.

Chaque projet contribue à **réduire la dépendance du territoire aux importations d'énergie fossile** et à **stabiliser les coûts de l'électricité pour les années à venir**.

Combiné aux technologies de stockage et à une meilleure gestion du réseau, il ouvre la voie à un **système énergétique plus autonome, durable et ancré localement**.

Verso Energy s'inscrit pleinement dans cette dynamique : **accompagner les territoires vers une autonomie énergétique raisonnée**.

6.2 Pourquoi ne pas mettre uniquement des panneaux sur les toitures ou les parkings ?

Les **toitures et les parkings constituent une priorité nationale** pour le développement du photovoltaïque. La **loi APER** impose d'ailleurs leur équipement progressif, et la **Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)** en fait un axe majeur de la stratégie solaire française.

Mais les analyses des organismes publics montrent que ces surfaces ne suffisent pas à elles seules pour atteindre les objectifs nationaux de production d'électricité renouvelable.

Selon les travaux de l'**ADEME** et les scénarios de **RTE**, même en mobilisant fortement le potentiel des toitures et des parkings, il est nécessaire de recourir à **d'autres formes de photovoltaïque**, notamment au sol, pour répondre :

- à la hausse future de la demande liée à l'**électrification des usages** (transports, industrie, hydrogène),
- et aux objectifs climatiques et de souveraineté énergétique fixés par l'État.

En résumé :

Les toitures et parkings sont indispensables, mais **non suffisants**. La stratégie énergétique française repose sur un **mix de solutions complémentaires** – toitures, parkings, solaire au sol et agrivoltaïsme